

Chapitre 15

Protection des enfants contre les dangers



Chapitre 15

Protection des enfants contre les dangers

Ce chapitre traite des dispositions que l'exploitant doit prendre afin de protéger les enfants de certains dangers :

- les appareils mécaniques ou électriques;
- les produits médicaux et les poisons, y compris les plantes toxiques;
- les ustensiles de cuisine et les produits nettoyants;
- les armes à feu et les munitions;
- la fumée de cigarette.

15

42(1)

Les enfants doivent être protégés contre les dangers des radiateurs, tuyaux, prises électriques et plantes toxiques.

Paragraphe 42(1)

Risques mécaniques et électriques, et plantes toxiques

Pourquoi

- Pour assurer que les enfants sont protégés des dangers mécaniques ou électriques.
- Pour assurer que les enfants sont protégés contre les plantes toxiques.

Ce que cela signifie

- L'exploitant doit prendre des mesures concrètes pour s'assurer que les enfants ne sont pas exposés aux dangers décrits dans l'encadré.
- « Plantes toxiques » signifie les plantes qui sont vénéneuses.
- Les plantes toxiques doivent être retirées de tout endroit auquel les enfants ont accès.

Comment

- Si possible, verrouillez les pièces ou les aires de l'établissement comme la pièce où sont situés les réservoirs d'eau ou de mazout afin que les enfants n'y aient pas accès.
- Placez une clôture autour des radiateurs et des tuyaux d'alimentation d'eau.
- Placez un capuchon sur les prises électriques non utilisées, ou installez un couvercle qui glisse automatiquement en position pour bloquer l'accès à la prise lorsque vous déconnectez un appareil.
- Assurez-vous que les enfants ne peuvent atteindre les prises électriques utilisées, comme celles d'un ventilateur de plancher ou d'une lampe. Procurez-vous des couvercles pour les barres multiprises afin que les enfants ne puissent pas toucher aux prises.
- Collez au plancher toute rallonge électrique pour éviter que les enfants y trébuchent ou les soulèvent.
- Assurez-vous de bien connaître les plantes que vous gardez tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.
- Retirez toute plante vénéneuse des endroits auxquels les enfants ont accès.

42(2)

Les médicaments, substances toxiques et autres produits similaires doivent être conservés dans le contenant d'origine dans un placard ou une pharmacie, sous clé, ou dans une pièce qui ne soit accessible qu'aux employés.

Paragraphe 42(2)

Entreposage des fournitures médicales et des produits toxiques

Pourquoi

- Pour assurer que les enfants n'ont pas accès à des produits médicaux, y compris les médicaments.
- Pour assurer que les enfants n'ont pas accès à des produits toxiques.

Ce que cela signifie

- L'exploitant doit garder les produits médicaux dans leur emballage d'origine et suivre les instructions inscrites sur l'étiquette, comme « garder au réfrigérateur ».
- L'exploitant doit garder tous les produits médicaux dans une armoire verrouillée.
- L'exploitant doit garder les produits toxiques dans une armoire ou une pièce verrouillée, hors de la portée des enfants.
- L'exploitant doit suivre les instructions inscrites sur l'étiquette, comme « garder au sec ».

Comment

- Pour les produits médicaux qui doivent être conservés au froid, gardez dans le réfrigérateur une boîte verrouillable, comme un coffre d'accessoires de pêche.
- Pour les produits médicaux qui doivent être conservés à la température de la pièce, prévoyez une seconde boîte verrouillable.
- Remplacez tout produit médical dont la date de péremption est dépassée. NE LES JETEZ PAS dans les ordures ni dans les toilettes. Ramenez-les à la pharmacie ou au centre de santé qui pourra en disposer de manière appropriée.
- Assurez-vous de savoir quels sont les produits que vous conservez qui comportent un symbole de poison ou autre avertissement de danger.
- Rappelez-vous que les enfants peuvent s'empoisonner en prenant le mauvais médicament ou trop de médicaments.
- Gardez tous les produits comportant un symbole de poison dans une armoire verrouillée ou une pièce accessible uniquement au personnel.
- Rangez les produits médicaux dans un autre endroit que les substances toxiques.
- Remplacez tout produit dont la date de péremption est dépassée. NE LES JETEZ PAS aux ordures ou dans les toilettes. Communiquez avec votre municipalité pour savoir comment vous débarrasser des produits dangereux.

42(3)

Les couteaux, ustensiles et produits de nettoyage doivent être rangés dans un endroit hors de la portée des enfants.

Paragraphe 42(3)

Entreposage des couteaux, des ustensiles de cuisine et des accessoires de nettoyage

Pourquoi

- Pour assurer que les enfants n'ont pas accès aux couteaux et autres ustensiles de cuisine.
- Pour assurer que les enfants n'ont pas accès aux produits de nettoyage.

Ce que cela signifie





- L'exploitant doit prendre des mesures concrètes pour que les couteaux, ustensiles de cuisine, haches, outils à sculpter, outils électriques et produits nettoyants soient rangés de telle sorte que les enfants n'y aient pas accès.

Comment

- Assurez-vous que les portes et tiroirs de cuisine sont équipés de loquets à l'épreuve des enfants, si les enfants ont accès à la cuisine.
- Rangez tous les couteaux, ustensiles de cuisine, haches, outils à sculpter, outils électriques et produits de nettoyage lorsque vous ne vous en servez pas. Ne les laissez pas sur le comptoir.
- Gardez tous les produits de nettoyage dans une armoire ou une pièce verrouillée.
- Si les enfants sont dans la cuisine, assurez-vous qu'ils sont sous surveillance en tout temps.
- Assurez-vous de bien connaître les produits de nettoyage comportant un symbole de danger que vous avez.
- Enseignez aux enfants qu'ils doivent se tenir loin des produits comportant un symbole de danger.
- Gardez tous les ustensiles de cuisine, les couteaux et produits nettoyant hors de la portée des enfants.

Ressources

Symboles de danger

Symbole	Danger	Exemples de produits
<p>Explosif</p> 	<p>Ce contenant peut exploser s'il est chauffé ou perforé. Des éclats de métal ou de plastique provenant du contenant peuvent causer des blessures graves, surtout aux yeux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyant pour le four en aérosol • peinture en contenant aérosol
<p>Corrosif</p> 	<p>Le contact avec ce produit peut brûler la peau ou les yeux et, s'il est ingéré, brûler la gorge et l'estomac.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • nettoyeur de cuvette • nettoyeur à four • javellisant
<p>Inflammable</p> 	<p>Ce produit, ou ses vapeurs, peuvent facilement s'enflammer à proximité de sources de chaleur, de flammes ou d'étincelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • colles de contact • essence • certains polis à meuble
<p>Poison</p> 	<p>Ce produit peut causer une maladie ou la mort s'il est léché, ingéré ou bu et, parfois, s'il est simplement inhalé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mauvais médicament ou trop de médicaments

42(4)

Les armes à feu peuvent être gardées uniquement dans une garderie en milieu familial et, le cas échéant, dans un endroit sous clé, séparées des munitions.

Paragraphe 42(4)

Conditions relatives à la présence d'armes à feu et de munitions dans une garderie en milieu familial

Pourquoi

- Pour protéger les enfants qui fréquentent une garderie en milieu familial contre les dangers des armes à feu et des munitions.

Ce que cela signifie

- Ce règlement s'applique uniquement à l'exploitant d'une garderie en milieu familial. S'il y a des armes à feu dans une garderie en milieu familial, l'exploitant doit s'assurer que les armes sont déchargées et rangées dans une armoire verrouillée.
- S'il y a des munitions dans une garderie en milieu familial, l'exploitant doit s'assurer qu'elles sont rangées dans une armoire verrouillée différente de celle où les armes sont conservées.
- L'exploitant doit répondre à toutes les exigences légales associées aux armes à feu.

43(1)

Il est interdit de fumer dans quelque pièce que ce soit de la garderie qui est affectée aux enfants.

Paragraphe 43(1)

Interdiction de fumer

Pourquoi

- Pour protéger les enfants, le personnel et les bénévoles contre la fumée secondaire.
- Pour que les adultes transmettent un modèle de comportement sain.

Ce que cela signifie

- Personne n'est autorisé à fumer ou à faire usage du tabac, y compris le tabac à chiquer, sur les lieux d'une garderie, et ce, en tout temps, même en dehors des heures d'activité.
- Personne n'a le droit de fumer des drogues illégales sur les lieux d'une garderie en tout temps, même en dehors des heures d'activité.
- Assurez-vous de respecter les dispositions de la Loi réglementant les produits du tabac et que votre personnel et les bénévoles en font autant.

Comment

- Assurez-vous que personne ne fume ni ne fait usage de produits du tabac, y compris le tabac à chiquer, dans la garderie, en tout temps, y compris après les heures d'activité. Ceci inclut les parents et les aînés. Il est interdit de fumer en tout temps.
- Assurez-vous que personne ne fume des drogues interdites dans la garderie, en tout temps, y compris après les heures d'activité.
- Si le personnel ou les bénévoles fument :
 - prévoyez une zone fumeurs à l'extérieur de l'établissement située à au moins 3 m de toute entrée ou sortie (exigence de la réglementation sur la fumée en milieu de travail), qui ne soit pas située dans un endroit où les enfants doivent passer pour entrer ou sortir de l'édifice (par exemple au pied d'un escalier ou à l'extrémité d'une rampe) et hors de la vue des enfants;
 - assurez-vous qu'ils se lavent les mains après avoir fumé et avant d'avoir des contacts avec les enfants ou d'apprêter de la nourriture.

43(2)

Il est interdit pour les employés d'une garderie en milieu familial de fumer lorsqu'ils préparent la nourriture ou tiennent dans leurs bras un enfant.

Paragraphe 43(2)

Interdiction de fumer pendant la préparation des aliments dans une garderie en milieu familial

Pourquoi

- Pour protéger les enfants contre la fumée secondaire.
- Pour faire en sorte que les adultes affichent un modèle de comportement sain.
- Pour éviter que les bactéries de la bouche ne se retrouvent dans la nourriture.

Ce que cela signifie

- Personne n'est autorisé à fumer ou à faire usage de tabac, y compris le tabac à chiquer, dans n'importe quel endroit d'une garderie en milieu familial lorsque les enfants confiés à la garde de l'exploitant sont présents.
- Personne n'est autorisé à fumer des drogues illégales dans n'importe quel endroit d'une garderie en milieu familial lorsque les enfants confiés à la garde de l'exploitant sont présents.
- Ce règlement s'applique uniquement à l'exploitant d'une garderie en milieu familial.
- Comme personne n'a le droit de fumer dans une garderie en milieu familial lorsque les enfants sont présents, le présent règlement porte essentiellement sur la préparation des repas après les heures d'activité.
- Si l'exploitant prépare de la nourriture dans l'intention de la servir durant le programme le jour suivant ou tout autre jour, l'exploitant ne doit pas fumer durant la préparation de la nourriture.

Comment

- Assurez-vous que personne ne fume ni ne fait usage de produits du tabac, y compris le tabac à chiquer, dans n'importe quel endroit de la garderie en milieu familial pendant que les enfants confiés à votre garde sont présents. Ceci inclut les aires de la maison qui ne sont pas utilisées par la garderie.
- Assurez-vous que personne ne fume de drogues illégales, dans n'importe quel endroit de la garderie en milieu familial pendant que les enfants confiés à votre garde sont présents. Ceci inclut les aires de la maison qui ne sont pas utilisées par la garderie.
- Si vous fumez :
 - vous devez le faire à l'extérieur et demander à votre suppléant désigné de surveiller les enfants. Vous ne pouvez pas simplement vous glisser à l'extérieur et laisser les enfants sans surveillance;
 - vous ne pouvez pas fumer à l'extérieur tandis que vous surveillez les enfants, parce que l'aire de jeux des enfants fait partie de votre lieu de travail;
 - lavez-vous les mains après avoir fumé et avant d'avoir des contacts avec les enfants ou d'apprêter de la nourriture.

Recommandation

L'exploitant d'une garderie en milieu familial doit aviser les parents des enfants qui fréquentent la garderie si l'utilisation du tabac est autorisée dans la maison à l'extérieur des heures d'activité de la garderie.

Recommandation

Usage du tabac dans une garderie en milieu familial après les heures d'ouverture

Pourquoi

- Pour informer les parents si l'utilisation du tabac est autorisée dans la maison lorsque la garderie n'est pas en exploitation.

Ce que cela signifie

- L'exploitant doit aviser les parents si l'utilisation du tabac y compris du tabac à chiquer est autorisée dans la maison après les heures d'activité de la garderie en milieu familial.

